

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024****Date de convocation :**

12/12/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Evelyne FUENTES, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Yasine SEBAHOUI, Armande IGLESIAS, Thierry COMES, GONZALEZ Béatrice, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à William BURGHOFFER), Frédéric CRAVO (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Mélissa OBBIH (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH).

Absents : Mme Marielle ALONSO, et Mrs Jean-Louis LIGAT. Damien OTON, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/91 : DON A LA COMMUNE DE PARCELLES – FAMILLE BESSIERES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un courrier de Mme BESSIERES Catherine, nous indiquant qu'elle souhaite donner à la ville d'Ille Sur Tet les terrains lui appartenant sur la commune, lieu-dit Prats de la Fabrica.

Elle précise que cette transaction peut prendre effet immédiatement et ce, sans contrepartie financière. En échange, elle demande un engagement de la commune pour que ces parcelles ne deviennent pas urbanisables, mais plutôt une continuité écologique au sens de l'article L. 151-23 du code de l'Urbanisme ou un espace vert, au sens de l'article L. 151-4 du même code.

Les parcelles concernées sont :

Section	N°	LIEU DIT	SURFACE
AD	319	Prats de la Fabrica	00 ha 11 a 19 ca
AD	322	Prats de la Fabrica	00 ha 25 a 18 ca

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'accepter ce don, avec aucune contre-indication quant à la requête de la propriétaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,***

- **ACCEPTE** le don à la ville d'Ille Sur Tet des parcelles détaillées ci-dessus ;
- **PREND ACTE** que le notaire chargé de l'affaire sera Maître DOAT, notaire à Argelès-sur-Mer.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 18 décembre 2024

Le Maire,




W. BURGHOFFER